

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n° 2015.07.110.B

**Conduite et
maintenance des
installations de
chauffage,
climatisation,
production d'eau
chaude sanitaire,
production de glace,
traitement d'air et
traitement d'eau du
Centre aquatique et
patinoire Nautilus -
Attribution du marché
à la société DALKIA**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07.110.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CONDUITE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, PRODUCTION DE GLACE, TRAITEMENT D'AIR ET TRAITEMENT D'EAU DU CENTRE AQUATIQUE ET PATINOIRE NAUTILIS - ATTRIBUTION DU MARCHE A LA SOCIETE DALKIA

Afin de renouveler le marché de conduite et maintenance des installations de chauffage, de production de glace, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air, de traitement d'eau des bassins, de ventilation et systèmes de désenfumage (groupe électrogène et banc de charge inclus) du centre aquatique et patinoire NAUTILIS, une procédure a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 26-I 1°, 33, 40-III 2°, 56 à 59 du code des marchés publics.

Le marché est de type prestation forfait avec clause d'intéressement (PFI) comportant, dans sa version de base, uniquement des prestations de conduite et d'entretien des installations (P2).

Les clauses d'intéressement portent sur :

- La consommation d'énergie thermique dédiée au chauffage des ambiances.
- La consommation d'eau d'appoint des bassins de baignade.

Le marché comporte trois prestations supplémentaires éventuelles (PSE, anciennes options techniques), imposées par le pouvoir adjudicateur :

PSE N°1 : Prestations de main-d'œuvre qualifiée et de fournitures nécessaires à la garantie totale des installations (gros entretien et renouvellement des installations appelées P3 fonctionnel).

PSE N°2 : Nettoyage des gaines (rigides et souples) des systèmes de traitement d'air une fois sur la durée du marché.

PSE N°3 : Réalisation d'une nomenclature permettant d'identifier chaque équipement, étiquetage de ceux-ci et repérage des différents réseaux.

Le marché n'est pas alloti ni fractionné en tranches.

Le marché est simple sur la base de prix forfaitaires.

Le marché a une durée de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2019. Il pourra être renouvelable deux fois pour des périodes d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2021, par expresse reconduction.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP N°30 A du 12 février 2015, annonce n°118 et au JOUE du 14 février 2015, annonce n°2015/S032-054357.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 3 avril 2015 à 17h30.

Trois entreprises ont remis leurs candidatures et leurs offres dans les délais impartis :

- AXIMA CONCEPT (mandataire) et AXIMA REFRIGERATION
- DALKIA
- IDEX ENERGIES

.../...

Lors de sa réunion du 21 mai 2015, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir la société DALKIA, ayant son siège 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE (59350).

Sur le critère économique, les prix proposés par la société DALKIA sur la durée totale du marché, solution de base et PSE réunies, étaient globalement moins compétitifs que ceux de ses concurrents.

Toutefois, les moyens dédiés au contrat par la société DALKIA étaient plus importants que ceux de ses concurrents, en nombre, en qualification et en expérience pour l'encadrement et l'exploitation comme pour les autres moyens techniques (bureau d'études, travaux, mesures). Les procédures étaient décrites de manière satisfaisante et les délais d'intervention étaient nettement les plus compétitifs (DALKIA s'engage sur un délai d'intervention inférieur de moitié au délai contractuel).

La commission d'appel d'offres ayant retenu les PSE n°2 et n°3, le montant du marché s'élève à 145 385,75 € HT par an pour la solution de base (P2), 37 729,90 € HT pour la PSE n°2 et 7 981,79 € HT pour la PSE n°3.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2015.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge de la commande publique, à signer le marché de conduite et maintenance des installations de chauffage, de production de glace, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air, de traitement d'eau des bassins, de ventilation et systèmes de désenfumage du centre aquatique et patinoire NAUTILIS, avec la société DALKIA.

D'IMPUTER la dépense sur le budget principal – articles 6156 et 61522.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 10 juillet 2015